



La CFDT signataire !



En cette période où chacun doit prendre sa part de responsabilité, considérant que la CAVAC a avancé dans la négociation, la CFDT signe l'accord NAO 2022 !

*NAO : Négociations Annuelles Obligatoires

Ce qui a été obtenu :

+ 4.80 % sur la 1ère valeur de point CAVAC :



Comme chaque année, les négociations salaires s'appuient sur la référence de l'inflation sur un an à fin avril. Nous avons obtenu une augmentation de 78.18 € brut par mois soit **1016 € sur une année complète**.

Obtenir les 4.80 % sur la première valeur était le socle pour une signature CFDT. Notre regret porte sur l'absence de geste en faveur de la 2ème valeur de pt.

Réévaluation d'indemnités liées aux contraintes professionnelles :



+ 1 € sur les prises en charge des repas. **13,50€** avec justificatif, **9,40€** sans justificatif, **7,50 €** pour les titres restaurants avec une participation employeur à **4,50 €**.
 + 0,30 € pour la prime de panier qui passe à **6,80 €** (limite d'exonération de charges patronales). Les remboursements de frais kilométriques passent de 0,36€ à **0,43€**.

Reconnaissance de particularités liées aux métiers :



La reconnaissance des heures de collectes en réelles heures supplémentaires pour les ARC est une autre satisfaction CFDT de ces négociations 2022.

Nous ne lâchons rien sur notre volonté d'harmonisation de l'astreinte et l'application de la classification des emplois dont les négociations sont toujours en cours.

***Retrouvez tous les détails de notre argumentaire dans la Note d'info CFDT disponible sur notre site internet, mais aussi en version papier à distribuer.**

**Retrouvez-nous sur le site internet
CFDT CAVAC : www.cfdt-cavac.fr**

Il est ouvert à toutes et tous.

Mail à cfdt.cavac@gmail.com



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS
Section CAVAC

Pour affichage